



DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS



Date / / 20

Ce dossier a été conçu sur la base du Livret d'accueil des enfants à besoins spécifiques réalisé par le PARH49



Informations administratives :

Présentation de l'enfant :

Nom : Prénom :

Sexe : Date de naissance : / / .

Adresse :

Particularités de l'enfant :

Avez-vous une notification MDPH ? oui non en cours

Préciser l'objet de la notification MDPH et la date :

.....

..... / /

Percevez vous l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ?

oui non en cours

Votre enfant bénéficie-t-il d'une personne pour un accompagnement individualisé?

• En crèche : oui non en cours

• En classe : oui non en cours

• A la cantine : oui non en cours

• Au periscolaire : oui non en cours

• Dans ses activités extrascolaires : oui non en cours

Fiche famille



Référent de l'enfant :

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone :

Adresse :

Responsable légal : (si différent)

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone:

Adresse :

Environnement de l'enfant : contexte familial, scolaire et extrascolaire

Le lieu de vie

Au sein de la famille

Dans un établissement social ou medico-social (médico-social, médico-éducatif...)

En famille d'accueil

Lequel ?

Fratrie :

Nom et Prénom : Année de naissance : / / .

Nom et Prénom : Année de naissance : / / .

Nom et Prénom : Année de naissance : / / .

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom : Téléphone:

Nom et Prénom : Téléphone:

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom et Prénom : Téléphone:

Nom et Prénom : Téléphone:



Quels professionnel(le)s/structures accompagnent votre enfant?

Structure / Service	Fonction	Nom / Prénom	Téléphone Mail

Acceptez -vous que nous prenions contact avec les acteurs du suivi de votre enfant pour garantir un accueil le plus personnalisé possible ?

oui non



Les besoins d'accueil

Quels sont vos besoins

Date de la demande: / / .

Période d'accueil envisagés (entourez votre /vos réponses) :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

Vacances d'hiver	Vacances de Printemps	Vacances d'été	Vacances d'automne	Vacances de noel
------------------	-----------------------	----------------	--------------------	------------------

Rythme d'accueil :

Occasionnel

Régulier

Temps partiel

Temps complet

Santé :



Quels sont les conseils concernant **la santé** de l'enfant utiles et importants de communiquer pour préparer au mieux l'accueil de l'enfant ?

.....

.....

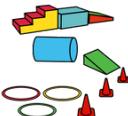
.....

Votre enfant a-t-il un P.A.I. (**P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé):

oui

non

Besoins spécifiques de votre enfant :

Habitudes de vie	A la maison
ALIMENTATION 	
SOMMEIL 	
COMMUNICATION 	
GESTION DES EMOTIONS 	
POUR S'APaiser 	
CAPACITES MOTRICES 	
PROFIL SENSORIEL 	
RELATION AUX AUTRES 	
JEU 	
CENTRES D'INTERETS 	
BESOINS/RITUELS 	
DIFFICULTES POSSIBLES 	

Pour vous aider à remplir ce tableau, voici quelques exemples par thème.



ALIMENTATION : à quel stade est l'enfant : biberon, diversification alimentaire ? A-t-il des biberons, cups, couverts adaptés... ? Y a-t-il des allergies connues ? Quelle position lui est la plus confortable pour manger ?



SOMMEIL : quel est le rythme du coucher ? Quelle est la fréquence et la durée des siestes ? L'enfant a-t-il besoin d'un doudou, de son pouce ou d'une tétine ? Quels sont les rituels pour son endormissement et son lever ? A-t-il besoin d'un lit adapté ? Si l'enfant ne fait plus de sieste, quel est son besoin de temps calme ?



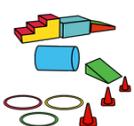
COMMUNICATION : l'enfant est-il en cours d'acquisition du langage ? Babille-t-il ? Dit-il quelques mots ? Utilise-t-il la langue des signes, des pictogrammes ou des dessins ? Pointe-t-il ? A-t-il un cahier de vie ? Un outil numérique ?



GESTION DES ÉMOTIONS : l'enfant peut-il reconnaître et exprimer ses émotions ? Si oui, lesquelles ? Comment peut-il les exprimer (attitudes, gestes, mots...) ?



POUR S'APAISSER : de quoi l'enfant a-t-il besoin pour s'apaiser quand l'émotion est très forte : doudou, tétine, proximité d'un adulte, objet lesté, livre, musique... ?



CAPACITÉS MOTRICES : à quel stade de développement est l'enfant ? Change-t-il de position avec ou sans l'intervention de l'adulte ? S'assoit-il ? Marche-t-il ? Avec ou sans aide ? Marche-t-il avec un matériel adapté ? Sais-t-il nager ?

Pour vous aider à remplir ce tableau, voici quelques exemples par thème.



PROFIL SENSORIEL : l'enfant a-t-il des particularités sensorielles ? Est-il plutôt hyper ou hypo-sensible (aux bruits, aux odeurs, au toucher, à la lumière...) ?



RELATION AUX AUTRES : l'enfant est-il en capacité d'attirer l'attention de l'adulte ? Peut-il entrer en lien avec un adulte, avec un / des enfants ? Comment ? Dans quel intérêt (ex : pour répondre à un besoin...) ?



JEU : l'enfant joue-t-il ? Avec quoi ? Comment joue-t-il ? Est-il en capacité d'imiter les autres enfants ? Est-il capable d'être en interaction avec les enfants, les adultes dans un jeu ? L'enfant a-t-il accès aux écrans ? Si oui, combien de fois par jour ?



CENTRES D'INTÉRÊT : l'enfant a-t-il des centres d'intérêt spécifiques ? Qu'aime-t-il ?



BESOINS : l'enfant a-t-il besoin d'un objet spécifique (collier à mastiquer, avoir un objet dans la main...)



RITUELS : A-t-il des rituels pour faciliter les actes du quotidien ? Utilise-t-il une méthode éducative spécifique (ABA, TEACCH, Denver, Barkley...) ?

QUEL EST LE RYTHME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ?

Voici quelques étapes de son développement. Elles se déroulent à peu près toujours dans le même ordre mais pas forcément au même âge. L'enfant grandit à son rythme, selon son caractère et ses expériences. Chaque enfant est unique ! Si vous avez un doute, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin.

De 0 à 8 mois

L'enfant cherche l'interaction avec son entourage et fait ses premiers vrais sourires. L'enfant découvre le monde par l'oralité : il met tout à la bouche de la naissance à 18 mois. C'est le début de la diversification alimentaire.

De 8 à 11 mois

L'enfant sait s'asseoir seul. C'est le début de l'angoisse de séparation : il pleure quand ses parents quittent une pièce. L'enfant commence la marche à quatre pattes. Il commence à se mettre debout avec un appui. Il commence à manger seul, et en morceaux.

De 6 à 8 ans

L'enfant est autonome dans les actes de la vie quotidienne. Il est plein d'énergie. L'enfant est en capacité d'acquérir la posture d'élève et d'être dans les apprentissages.

De 12 à 18 mois

L'enfant sait marcher et grimper seul. Il apprécie participer aux actes de la vie quotidienne : aider pour faire la cuisine, mettre la table... Il commence les jeux d'imitation. C'est le début du langage.

De 18 à 24 mois

C'est la phase d'affirmation : l'enfant apprend à dire « non ». Il est capable de sauter. C'est le début de l'acquisition de la course. L'enfant est capable de se nommer par son prénom (exemple : « Tom veut ça. »).

De 24 à 36 mois

L'enfant veut faire seul : c'est le début de l'autonomie. L'enfant est en capacité de monter et descendre les escaliers. C'est le début de la propreté. L'enfant aime apprendre. Il pose des questions et transgresse les interdits.

De 8 à 10 ans

L'enfant se questionne en permanence sur le monde. C'est le début de l'humour et de l'empathie.

De 3 à 6 ans

L'enfant est capable de courir, de tenir en équilibre sur une poutre, etc. C'est le début des terreurs nocturnes et des cauchemars. Il aime inventer des histoires. C'est le début des jeux de coopération. L'enfant acquiert les habilités sociales (formules de politesse...). Il se questionne sur les émotions et les sentiments.

À partir de 10 ans

C'est le début de la pré-adolescence : l'émancipation, la recherche de son identité. L'enfant a besoin de s'affirmer, de dire non : c'est une phase identique à celle des 2 ans. Il a le sens de l'amitié et de la loyauté.

À partir de 15 ans

C'est la puberté. Ses pairs deviennent sa référence principale et il remet en question son cercle familial. Il acquiert la capacité à communiquer et à négocier.

Annexes

- Courrier Parents Bonus handicap EAJE
- Courrier Parents Bonus Inclusif ALSH
- Glossaire



Toulon le 1er aout 2024

A l'attention des responsables légaux des jeunes enfants
porteurs de troubles de santé et accueillis en crèche

Objet : Transmission des justificatifs concernant votre enfant.

Madame, Monsieur, Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent les établissements de la petite-enfance en leur accordant des financements qui permettent de réduire le coût de l'accueil facturé aux parents.

Les CAF ont mis en place une aide financière complémentaire à destination des gestionnaires de crèche qui accueillent les enfants porteurs de troubles de santé. Ces financements permettent aux professionnels qui accueillent votre enfant de renforcer ou former leur équipe, d'acquérir du matériel spécifique, ou encore recourir à des intervenants spécialisés.

Pour bénéficier de cette aide financière, le gestionnaire de votre crèche doit disposer, pour chaque enfant concerné par un trouble de santé, d'un des justificatifs suivants :

- Notification AEEH délivrée par la MDPH
- Attestation d'entrée de l'enfant en parcours « bilan / intervention précoce » délivrée par la Plateforme de Coordination ou d'Orientation (PCO)
- Attestation de prise en charge régulière délivrée par un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)
- Notification de la MDPH pour prise en charge en Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) ou en Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP)
- Attestation médicale délivrée par un centre hospitalier ou un médecin de Pmi, précisant que l'enfant nécessite une prise en charge globale thérapeutique, éducative et/ou rééducative compte tenu d'un développement inhabituel des acquisitions psychomotrices ou du diagnostic d'une pathologie sensitive ou motrice.

Pour la conservation de ces documents, comme des autres relevant de situations individuelles, les gestionnaires de crèches sont soumis à un devoir de rigueur et de confidentialité.

La transmission d'un justificatif sur l'état de santé de votre enfant permettra à votre crèche de disposer de nouveaux moyens pour personnaliser l'accueil des tout-petits, et je ne peux ainsi que vous inciter à le faire. Le responsable de la crèche pourra vous apporter des informations complémentaires si vous le souhaitez.

Avec mes meilleures considérations,

Le Directeur de la CAF du Var
Julien ORLANDINI



Caf du Var
BP 1405
83056 Toulon Cedex

www.caf.fr

Toulon le 1er aout 2024

A l'attention des responsables légaux des jeunes enfants
porteurs de handicap et accueillis en centre de loisirs
périscolaire ou extrascolaire

Objet : Transmission des justificatifs concernant votre enfant.

Madame, Monsieur, Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent les établissements
de l'enfance et de la

jeunesse en leur accordant des financements qui permettent de réduire le coût de
l'accueil facturé aux parents.

Les CAF ont mis en place une aide financière complémentaire à destination des
gestionnaires de centres de loisirs périscolaires (matin, midi, soir les jours d'école et le
mercredi) ou extrascolaires (pendant les vacances scolaires) qui accueillent des enfants
en situation de handicap. Ces financements permettent aux professionnels qui accueillent
votre enfant de renforcer ou former leur équipe, d'acquérir du matériel spécifique, ou
encore recourir à des intervenants spécialisés. Grâce à cette aide, votre enfant sera donc
accueilli dans de meilleures conditions.

Pour bénéficier de cette aide financière, le gestionnaire du centre de loisirs périscolaire
ou extrascolaire doit disposer, pour chaque enfant concerné par un handicap quel qu'il
soit d'un des justificatifs suivants :

- Notification AEEH délivrée par la MDPH
- Attestation de paiement de l'AEEH délivrée par la CAF

Pour la conservation de ces documents, comme des autres relevant de situations
individuelles, les gestionnaires de centres de loisirs sont soumis à un devoir de rigueur
et de confidentialité.

La transmission d'un justificatif sur la situation de votre enfant permettra à votre centre
de loisirs de disposer de nouveaux moyens pour personnaliser l'accueil, et je ne peux
ainsi que vous inciter à le faire. Le responsable du centre pourra vous apporter des
informations complémentaires si vous le souhaitez.

Avec mes meilleures considérations,

**Le Directeur de la CAF du Var
Julien ORLANDINI**



Caf du Var
BP 1405
83056 Toulon Cedex

www.caf.fr

Glossaire des acronymes

AAH : Allocation aux adultes handicapés

AED : action éducative à domicile

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AEMO : action éducative en milieu ouvert

AESH : Accompagnant d'élèves en situation de handicap

AJPA : Allocation journalière du proche aidant

AJPP : Allocation journalière de présence parentale

AMP : Accompagnement vers le milieu protégé

ARS : Agence régionale de santé

ASE : Aide sociale à l'enfance

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAMSP : Centre d'action médico-social précoce

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes
handicapées

CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CMI : Carte mobilité inclusion

CMP : Centre médico-psychologique

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRA : centre de ressources autisme

CREAI : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif

DAPV : Dispositif d'assistance au projet de vie.

DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale

EEAP : Établissements et Services pour Enfants et Adolescents

Polyhandicapés

ESMS : Établissements et services médico-sociaux

ESS : Équipe de suivi de scolarité

GEVA : Guide d'évaluation multi-dimensionnel

IEM : Institut d'éducation motrice

IJ : Indemnités journalières

IMC : Infirmes moteurs cérébraux

IME : Institut médico-éducatif

IMP : Institut médico-pédagogique

IMPro : Institut médico-professionnel

IP : Information préoccupante

ITEP : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

LSF : Langue des signes française

MAS : Maison d'accueil spécialisée

MDA : Maison départementale de l'autonomie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MSA : Mutualité sociale agricole

PAD : placement à domicile

PAG : Plan d'accompagnement global

PAI : Projet d'accueil Individualisé

PARIH 83 : Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap du Var

PAP : Plan d'accompagnement personnalisé

PAS : pôle appui à la scolarité

PCH : Prestation de compensation du handicap

PCO : Plateforme de Coordination et d'Orientation

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

PPS : Plan Personnalisé de Scolarisation

PRE : Programme de Réussite Éducative

RAPT : Réponse accompagnée pour tous

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ULIS : Unité locale pour l'inclusion scolaire

UEMA : Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme

UEEA : Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme

